



## Agenda

Mardi 23 mai, la fédération CUMA Grand Est organise en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Moselle et le Crédit agricole de Lorraine une journée de démonstration sur le désherbage mécanique.

Au programme : bineuse, écimeuse, herse étrille, houe rotative, herse de prairie avec sursemis.

**Rdv à Rhodes, mardi 23 mai de 10h à 16h à la Ferme de la Tour.**

Renseignements : Fédération CUMA Grand Est / 03 83 54 31 24 ou frcuma.grandest@cuma.fr

### CHRONIQUE OVINE

# De l'enrubannage de premier choix pour les brebis

**Technique souple de la récolte à la distribution, l'enrubannage trouve sa place dans le système fourrager. Il offre la possibilité de récolter des fourrages de bonne valeur alimentaire et, pour les légumineuses, il permet de limiter la perte en feuilles à la récolte comme à la distribution. Son utilisation reste soumise à des règles strictes afin de limiter les risques sanitaires.**



**L'identification des bottes par le nom de la parcelle facilite la répartition en fonction du type d'animaux au cours de l'hiver.**

Photo : CIRPO

**A**fin de rentabiliser le surplus engendré par l'enrubannage (40 % plus cher que le foin ramené à la tonne de matière sèche : 92 € contre 65 €, source : Herbe et fourrages en Limousin 2015), il doit être de qualité irréprochable. Le principal facteur de réussite reste le taux de matière sèche à la récolte, avec un optimum compris entre 50 et 60 %.

En effet, la fauche est en général réalisée début épiaison pour les graminées et bourgeonnement pour les légumineuses et le fourrage est récolté en brins longs. Il est ainsi moins riche en sucres et plus difficile à tasser. Le développement des bactéries butyriques est favorisé, entraînant de mauvaises qualités de conservation. En dessous de 40 % de matière sèche, le risque est plus élevé. De plus, la présence de terre (attention aux taupinières !) accentue les risques de listériose. Un enrubanné de moins de 40 % de Ms ne pourra pas être distribué à des brebis en fin de gestation et en lactation et sera réservé

aux brebis vides «en retape». Au-delà de 70 % de matière sèche, les bottes sont insuffisamment tassées et des moisissures apparaissent.

### Identifier les bottes par parcelles

La valeur alimentaire de l'enrubannage reste exclusivement liée à celle du fourrage fauché. La bêche est à l'herbe ce qu'est le bocal aux haricots verts : un mode de conservation ! Par exemple, pour une fauche au 20 mai de prairies à base de graminées, la valeur alimentaire à la distribution est de l'ordre de 0,8 UFL et 70 g de PDI par kg de matière sèche. La valeur réelle pourra ultérieurement être appréciée par une analyse.

**Christelle Vaillant, conseillère ovins viande, Laurence Sagot, Institut de l'Élevage/CIRPO**

Chambre d'agriculture de la Moselle  
Service élevage  
Tél : 03 87 66 12 49 ou 06 80 61 85 80  
christelle.vaillant@moselle.chambagri.fr

Comité de rédaction du 12/05/17 : Antoine Henrion, Président de la Chambre d'Agriculture ; Laurence Herfeld, vice-présidente ; Marie Adamy et Estelle Pochat, élues ; Denis Stragier, Directeur adjoint ; C. Girard, C. Hochet, C. Marconnet, M. Morhain, C. Rettel, A. Touchot.

# CIPAN : agronomie et réglementation

**Autrefois pré carré des agriculteurs, l'agronomie est de plus en plus administrée, par la loi dans le cadre de la protection de l'eau et de la biodiversité (couvert en interculture, dose d'azote, périodes d'épandage, interdiction de retournement des prairies...) ou par la PAC (SIE, diversité des assolements...). Néanmoins, si on prend une des mesures phare de la directive nitrates, la CIPAN est une action agronomique qui a plus d'avantages que d'inconvénients.**

**D**ans ce qui freine le développement des cultures intermédiaires piège à nitrates (CIPAN), on peut évoquer en premier lieu leur coût. Les semences, même lorsqu'elles sont prélevées, représentent une dépense non négligeable, au moins 45 €/ha avec des mélanges 3 espèces avec légumineuses. A cela, il faut ajouter le coût d'implantation et de destruction du couvert. On ajoutera que dans la lutte contre les adventices cette technique empêche de multiplier les passages d'outils permettant de déstocker les graines des mauvaises herbes.

### Fertilité du sol et production de matières sèches

Par contre les atouts sont nombreux, en tout premier lieu la fertilité du sol et les trois postes qui la composent. On met à disposition pour la culture qui suit, de l'azote, de la potasse et du phosphore, c'est l'effet engrais vert. En gardant une activité racinaire entre deux cultures et en apportant de la matière organique après sa destruction ou sa récolte, on dynamise la vie biologique et on améliore la structure du sol en favorisant la porosité. Dans la gestion de l'enherbement, le pouvoir concurrentiel des couverts limite la levée et le développement des adventices, et vient donc neutraliser un des aspects négatifs cités plus haut.

Pour obtenir ces bénéfices il y a quelques règles à respecter :

- semer tôt
- semer dense
- semer un mélange avec légumineuses
- sécuriser l'implantation.

Dans les avantages on citera également la possibilité de production de matière sèche pour les fourrages ou pour la méthanisation. Cette ressource est intéressante puisqu'en moyenne on peut escompter une production entre 1,5 et 2 t/ha de matière sèche (données Chambres d'agriculture du territoire lorrain issues du document «Couverture du sol en interculture (juin 2016)»).

### Les CIPAN, une réponse à la réglementation

Bien évidemment c'est aussi une réponse à la réglementation. En effet, pour chaque îlot cultural localisé en zone vul-



**Seule la destruction mécanique des couverts est autorisée. Toutefois, la destruction chimique reste autorisée pour les parcelles en Tcs, Sdsc et infestées de vivaces.**

néable, les sols doivent être couverts pendant l'interculture longue (= période comprise entre la récolte d'une culture d'automne ou de printemps et le semis d'une culture de printemps).

Cette couverture des sols peut être assurée par l'implantation d'une CIPAN ou culture dérobée (les légumineuses pures ne sont pas autorisées) ou par des repousses de céréales denses et homogènes spatialement dans la limite de 20 % des surfaces en interculture longue.

A noter : la couverture des sols n'est pas obligatoire (sauf derrière maïs grain, sorgho ou tournesol par gestion des résidus de culture) pour les îlots sur lesquels la récolte de la culture principale est postérieure au 5 septembre.

La destruction des CIPAN ou des repousses ne peut intervenir qu'après le 15 octobre et un maintien de deux mois minimum. Exemple : si j'ai implanté ma CIPAN le 5 août, je dois attendre le 15 octobre pour inter-

venir. Pour une implantation, au 1<sup>er</sup> septembre, je dois maintenir mon couvert jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre inclus.

La destruction chimique est interdite sauf sur les îlots en Tcs (Technique culturales simplifiées) ou Sdsc (Semis direct sous couvert) ou infestés par des adventices vivaces (déclaration à l'administration).

Pour davantage de renseignements sur la réglementation à respecter en zone vulnérable, notamment sur la couverture végétale, vous pouvez consulter les fiches mesures téléchargeables sur le site de la Chambre d'agriculture de la Moselle (menu environnement, page directive nitrates).

**Claude RETTEL, responsable du service agro-environnement et Alice ALBERT, consultante environnement**

Chambre d'agriculture de la Moselle  
Service agro-environnement  
Tél : 03 87 66 12 44  
alice.albert@moselle.chambagri.fr